



Les préposés aux soins personnels sont des membres précieux
du système de santé canadien

Mémoire de SoinsSantéCAN présenté à Immigration, Réfugiés et
Citoyenneté Canada

Juin 2026

SOMMAIRE

Le vieillissement de la population canadienne entraîne une hausse rapide de la demande de préposés aux soins personnels (PSP), essentiels pour permettre aux aînés de continuer à vivre chez eux et au sein de leur collectivité. Intervenants de première ligne et véritable présence de proximité, les PSP soutiennent l'autonomie des personnes âgées, apportent un soutien précieux aux familles et occupent une place névralgique dans les soins à domicile, les établissements de soins de longue durée et le secteur communautaire.

Pour le gouvernement fédéral, la consolidation d'une main-d'œuvre qualifiée de PSP ne représente pas uniquement un enjeu de santé publique. Il s'agit d'une stratégie pragmatique et financièrement responsable en matière d'emploi : elle renforce la qualité des soins aux aînés, allège la pression sur le réseau hospitalier, permet aux Canadiens de vieillir chez eux dans la dignité et aligne la politique d'immigration sur les besoins les plus urgents du marché du travail.

Maillon essentiel du réseau de la santé, les PSP doivent être explicitement reconnus au sein des volets fédéraux d'immigration, du Programme des travailleurs étrangers temporaires ainsi que des voies d'accès à la résidence permanente destinées aux professionnels de la santé.

Malgré leur importance, les PSP demeurent sous-valorisés et inégalement reconnus dans les politiques fédérales d'immigration. Les grilles de classification et les volets actuels les excluent souvent, restreignant ainsi leurs possibilités d'accéder à la résidence permanente.

De nombreux PSP vivent et travaillent déjà au Canada, où ils occupent des fonctions cruciales dans les établissements de soins de longue durée, à domicile, en milieu communautaire et en milieu hospitalier. Faire de la résidence permanente un levier de rétention plutôt qu'un simple outil de recrutement permettrait au Canada de conserver des travailleurs qui contribuent déjà activement à la pérennité du système de santé.

À l'heure où le gouvernement fédéral cherche à maintenir des seuils d'immigration durables tout en accroissant la part de l'immigration économique, les PSP incarnent précisément le profil de travailleurs que le Canada devrait retenir : des travailleurs qualifiés, déjà en poste, bien intégrés au sein de leurs collectivités et soutenant directement des services publics essentiels.

SoinsSantéCAN recommande au gouvernement fédéral de créer, dans le cadre du système Entrée express, un volet d'immigration ciblé pour le personnel de soutien aux soins qui inclurait explicitement les PSP. L'organisation préconise également un reclassement des PSP au sein de la grille CNP/FÉER afin de rendre compte de la nature essentielle de leur rôle et de leur ouvrir l'accès aux voies de résidence permanente existantes.

Ces recommandations contribueront à consolider et à pérenniser la main-d'œuvre du secteur de la santé, tout en favorisant l'amélioration des soins aux aînés, le maintien à domicile, la stabilité du secteur des soins de longue durée et une plus grande efficacité de l'ensemble du réseau.

POURQUOI LES PSP SONT ESSENTIELS AUX PRIORITÉS FÉDÉRALES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE MAIN-D'ŒUVRE

D'ici les années 2040, le Canada devrait compter plus de 10 millions d'aînés. En d'autres termes, près d'un quart de la population canadienne aura 65 ans ou plus d'ici une décennie.¹ La vaste majorité des personnes âgées souhaite demeurer chez elle et au sein de sa collectivité le plus longtemps possible. Pour préserver leur autonomie au fil des ans et soutenir les familles lorsqu'elles en ont le plus besoin, les préposés aux soins personnels s'avèreront indispensables.

Cette réalité s'inscrit directement dans l'objectif du gouvernement fédéral visant à aider les aînés à vieillir dans la dignité, chez eux ou au sein de leur communauté, grâce à un accès équitable aux soins à domicile, aux soins de longue durée et aux soins palliatifs. Le maintien d'une main-d'œuvre stable de PSP constitue l'un des leviers les plus concrets pour concrétiser cet engagement envers les familles.

Depuis des décennies, les PSP forment un maillon essentiel du système de santé et des services sociaux au Canada. Le secteur de la santé compte sur les PSP pour offrir des soins et une présence auprès des aînés, des personnes en situation de handicap, des enfants et de toute personne ayant besoin d'assistance pour s'alimenter, préparer les repas, faire son hygiène personnelle ou s'habiller. Ils fournissent la majeure partie du soutien direct dans les établissements de soins de longue durée, les services à domicile et les milieux de santé communautaire, mais demeurent sous-valorisés, inégalement réglementés et confrontés à une pénurie chronique de personnel.

Les aînés représentent près de la moitié des dépenses de santé au Canada.² Pour réduire la pression et les coûts qui pèsent sur le système de santé et les contribuables, il est essentiel de pouvoir compter sur une main-d'œuvre stable de PSP. Proches de leurs clients, les PSP peuvent détecter les problèmes dès leur apparition, qu'il s'agisse de douleurs, de changements d'humeur, d'infections, de déshydratation ou de non-observance médicamenteuse. Ils aident les familles à maintenir leurs proches hors des établissements de soins plus longtemps, préviennent l'épuisement des proches aidants et favorisent des congés hospitaliers plus rapides grâce à un accompagnement adapté. En permettant aux aînés de demeurer chez eux, le soutien offert par les PSP libère des lits d'hôpital et des places en soins de longue durée pour les personnes qui en ont le plus besoin.

Sans une main-d'œuvre stable de PSP, la demande de soins ne disparaît pas. Elle se répercute sur les proches aidants non rémunérés, les services d'urgence, les unités d'hospitalisation et les listes d'attente pour les soins de longue durée. La rétention des PSP constitue donc un levier

¹ Kamrul Islam, M. et Gilmour, H. (2024). *Accès aux services de soins de santé spécialisés chez les Canadiens âgés*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-003-x/2024003/article/00002-fra.htm>

² Institut canadien d'information sur la santé. (2025). *Tendances des dépenses nationales de santé*. <https://www.cihi.ca/fr/tendances-des-depenses-nationales-de-sante/donnees-sur-les-tendances-de-la-bddns-infographies>

peu coûteux et très efficace pour améliorer la productivité du système, protéger la capacité hospitalière et maximiser le rendement des investissements fédéraux, provinciaux et territoriaux dans la santé.

Dans les régions rurales et éloignées, le rôle des PSP s'avère encore plus crucial. L'offre de soins y étant souvent plus restreinte, la population doit parcourir de longues distances pour accéder aux services. La présence des PSP permet aux personnes de demeurer plus longtemps au sein de leur collectivité tout en évitant des déplacements répétitifs pour recevoir des soins.

Consolider et retenir la main-d'œuvre de PSP constitue l'un des moyens les plus directs et efficaces de stabiliser le réseau de santé canadien, d'améliorer la qualité de vie des aînés et de préserver leur dignité au fil des ans.

Pour un gouvernement soucieux d'améliorer l'abordabilité, d'accroître la productivité et de renforcer la résilience du Canada, il s'agit d'une solution pragmatique en matière de main-d'œuvre : retenir les travailleurs déjà en poste, réduire le recours évitable aux soins en établissement, soutenir les familles et optimiser le fonctionnement des hôpitaux et des soins communautaires.

QUI SONT LES PSP ET QUE FONT-ILS?

Les préposés aux soins personnels (PSP), les aides à domicile et les préposés aux résidents sont des intervenants de première ligne qui prodiguent des soins sécuritaires, dignes et axés sur la personne. Ils exercent aussi bien en établissement de soins de longue durée et en milieu hospitalier qu'à domicile, en résidence pour aînés, en milieu communautaire ou en logement accompagné.

Les PSP assistent leurs clients dans les activités de la vie quotidienne, notamment l'hygiène personnelle, l'habillage, la préparation et la prise des repas, l'aide à la mobilité ainsi que les tâches ménagères. Ils exécutent également certains actes liés aux soins, comme le changement de pansements non stériles, l'assistance à la prise de médicaments — sous la supervision d'un professionnel encadrant —, de même que le suivi et le signalement de toute variation de l'état de santé. De plus, les PSP assurent une présence attentive et offrent un précieux soutien moral aux personnes accompagnées et à leurs proches.

Le travail des PSP est exigeant sur le plan physique, éprouvant sur le plan émotionnel et comporte des risques réels pour leur sécurité. Ils interviennent souvent de manière isolée au domicile des clients, où ils ont peu de contrôle sur leur environnement de travail. En soins de longue durée, ils accompagnent quotidiennement des personnes vivant avec des troubles neurocognitifs (comme la démence), susceptibles de manifester de la confusion, de l'anxiété ou de l'agitation.

Bien qu'on leur confie le soin de personnes vulnérables et qu'ils fassent partie intégrante des équipes de soins de première ligne aux côtés du personnel infirmier et des autres professionnels de la santé, les PSP demeurent des intervenants non réglementés au Canada.

Cela signifie que les PSP (tout comme les professions connexes telles qu'aide-soignant ou préposé aux bénéficiaires) ne disposent d'aucun champ d'exercice encadré par la loi et ne relèvent d'aucun ordre professionnel.³ Il revient donc à chaque province et à chaque employeur de définir le champ de pratique, les attributions et les exigences liées au poste, y compris le niveau de scolarité et de formation requis.

La formation des PSP n'est pas non plus harmonisée à l'échelle du pays, ni même d'un employeur à l'autre. En règle générale au Canada, l'accès à la profession exige un diplôme d'études secondaires ainsi que la réussite d'un programme menant à une attestation ou à un certificat délivré par un établissement agréé. La plupart de ces parcours combinent formation théorique en classe et stages cliniques, pour une durée variant habituellement entre cinq et neuf mois. En Ontario, par exemple, un programme d'au moins cinq mois est requis. En Nouvelle-Écosse, les diplômés doivent réussir l'examen de certification provincial des assistants en soins continus — ou faire reconnaître une expérience équivalente — afin d'obtenir le titre officiel leur permettant d'exercer comme PSP dans la province.

Malgré le manque d'harmonisation de leurs formations, de leurs diplômes et de leurs champs de pratique, les PSP améliorent concrètement le quotidien des personnes dont ils s'occupent et de leurs collègues. À ce titre, ils doivent être valorisés comme des travailleurs de la santé qualifiés à part entière.

C'est précisément pourquoi la politique fédérale d'immigration ne devrait pas faire du statut réglementaire le seul indicateur de la valeur ou des compétences d'un travailleur. Les PSP ne sont certes pas réglementés, mais ils n'en demeurent pas moins qualifiés. Leur profession exige du jugement, l'établissement d'un lien de confiance, une formation adaptée, des aptitudes physiques, de l'intelligence émotionnelle et une étroite intégration auprès des professionnels de la santé réglementés.

LA LACUNE POLITIQUE : DES PSP ESSENTIELS, UNE RECONNAISSANCE INÉGALE

Les PSP jouent un rôle névralgique dans la prestation des soins, mais ils ne bénéficient pas d'une reconnaissance uniforme dans les politiques fédérales d'immigration et de planification de la main-d'œuvre. Si les directives fédérales désignent souvent les « travailleurs de la santé » comme une catégorie prioritaire, elles privilégient encore trop souvent les professions réglementées, comme le personnel infirmier ou le corps médical. Il en résulte un net décalage entre l'action centrale des PSP sur le terrain et la reconnaissance restreinte qui leur est accordée au sein des mécanismes fédéraux encadrant l'immigration, la mobilité de la main-d'œuvre et la planification des effectifs.

³ Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario. (S.d.). *Travailler avec des prestataires de soins non réglementés*. <https://www.cno.org/normes-et-apprentissage/service-info-exercice/service-info-exercice-faqs/travailler-avec-des-psnr?!=fr-ca>

Ce fossé s'observe clairement dans l'application des principaux instruments politiques du gouvernement fédéral. La classification des PSP au sein du système CNP/FÉER limite leur admissibilité à de nombreux volets d'immigration réservés aux professions dites hautement qualifiées. De plus, les exigences liées à l'Évaluation d'impact sur le marché du travail (EIMT) et au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) relèguent fréquemment les PSP dans des volets à bas salaire offrant des voies d'accès très restreintes à la résidence permanente. Même lorsque des volets spécialisés en santé sont créés, les PSP n'y sont pas systématiquement intégrés, et leur prise en compte varie grandement selon les outils de planification de la main-d'œuvre fédéraux et provinciaux.

Si le gouvernement fédéral souhaite réellement accorder la priorité aux travailleurs de la santé pour résorber les pénuries chroniques du réseau, l'inclusion explicite des PSP dans les politiques d'immigration est indispensable. Écarter les PSP compromet les efforts déployés pour stabiliser le secteur des soins de longue durée, développer les soins à domicile, désengorger le réseau hospitalier et accompagner le vieillissement de la population. Les PSP figurent parmi les intervenants les plus directement au cœur de ces priorités, et la politique fédérale doit refléter leur rôle essentiel.

Cette recommandation n'invite pas le gouvernement fédéral à renoncer à son engagement envers des seuils d'immigration durables. Elle vise plutôt à rendre le système existant plus ciblé, plus réactif sur le plan économique et mieux aligné sur les besoins concrets du Canada en matière de services publics.

LES VOIES D'IMMIGRATION DESTINÉES AUX PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DOIVENT INCLURE LES PSP

Depuis 2019, le recours du système de santé aux travailleurs étrangers temporaires (TET) s'est nettement accentué.⁴ Statistique Canada souligne d'ailleurs que les TET en poste dans les établissements de soins infirmiers et les services à domicile représentent une part considérable de l'ensemble des TET du secteur.⁵

Toute baisse d'effectifs découlant du départ de ces travailleurs frapperait de plein fouet les soins communautaires et le secteur des soins de longue durée, qui s'appuient largement sur les TET pour pourvoir les postes de personnel infirmier (infirmières autorisées et auxiliaires autorisées), de PSP et d'aides-soignants.

Les pénuries observées dans les soins de longue durée se répercutent rapidement sur l'ensemble du système. Lorsque la capacité d'accueil en soins de longue durée et en soins à domicile est saturée, les hôpitaux se voient contraints de prolonger le séjour de patients qui ne nécessitent plus de soins aigus, mais ne peuvent obtenir leur congé en toute sécurité. Cette

⁴ Lu, Y. et Hou, F. (2025). *Les travailleurs étrangers temporaires dans le secteur des soins de santé : caractéristiques, transition vers la résidence permanente et maintien dans le secteur*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2025008/article/00002-fra.htm>

⁵ Ibid.

situation engorge une capacité hospitalière déjà sous pression et retarde l'accès aux soins pour les autres patients.

De nombreux PSP vivent et travaillent déjà au Canada, où ils occupent des fonctions névralgiques dans les soins de longue durée, les soins à domicile, le milieu communautaire et le milieu hospitalier. Faire de la résidence permanente un levier de rétention plutôt qu'un simple outil de recrutement permettrait au Canada de conserver des travailleurs qui contribuent déjà activement au système de santé. Exclure les PSP des volets d'immigration réservés aux travailleurs qualifiés de la santé envoie un signal contradictoire : cela revient à signifier que leur apport auprès des patients est essentiel, mais insuffisant pour leur accorder les mêmes perspectives d'immigration qu'aux autres professionnels du secteur.

L'inclusion explicite des PSP dans les volets d'immigration et de résidence permanente destinés au secteur de la santé renforcerait la rétention d'une main-d'œuvre essentielle à la capacité du système. Une telle mesure s'inscrirait en outre dans l'objectif global du gouvernement fédéral visant à orienter l'immigration vers des profils en mesure de soutenir l'économie, de combler les pénuries de main-d'œuvre et de contribuer immédiatement aux collectivités canadiennes.

En fin de compte, ce sont les patients qui subissent de plein fouet les contrecoups des pénuries de personnel. Les résidents temporaires exerçant comme PSP constituent un maillon essentiel des équipes de soins qui dispensent des services de haute qualité aux Canadiens ; ils méritent la possibilité de s'établir de manière permanente dans ce pays qu'ils servent au quotidien.

RECOMMANDATIONS POLITIQUES CIBLÉES

SoinsSantéCAN recommande au gouvernement du Canada de :

1. **Créer un volet d'immigration dédié au personnel de soutien aux soins dans le cadre du système Entrée express, en y incluant explicitement les PSP.** Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada devrait concevoir une voie d'accès à la résidence permanente ciblant spécifiquement les professions de la santé non réglementées mais essentielles — c.-à-d. les PSP — comptant au moins un an d'expérience de travail au Canada. Une telle mesure alignerait la politique d'immigration sur les réalités du marché du travail du secteur de la santé. Elle permettrait au gouvernement fédéral d'accorder la résidence permanente de manière ciblée aux travailleurs déjà en poste, qui soutiennent des soins financés par l'État et répondent à des besoins urgents sur le terrain.
2. **Reclasser les PSP au sein de la classification CNP/FÉER afin de refléter leur rôle essentiel et de leur ouvrir l'accès aux volets de résidence permanente existants.** Le gouvernement fédéral devrait adapter la classification des PSP dans le système CNP/FÉER afin de les rendre admissibles aux mêmes parcours d'immigration que les autres travailleurs de la santé. Cette décision corrigerait une lacune politique structurelle qui sous-évalue le travail de soutien aux soins essentiels, tout en veillant à ce que les règles d'immigration concordent avec la réalité de la prestation des soins dans les

services à domicile, les établissements de longue durée, les hôpitaux et les milieux communautaires.

RÉPERCUSSIONS POUR LES PATIENTS, LES ÂÎNÉS ET LE SYSTÈME DE SANTÉ

Faute de reconnaître pleinement le rôle des PSP et de favoriser leur rétention, c'est l'ensemble du système de santé qui en subira les contrecoups. Les pénuries de PSP freinent déjà l'accès aux soins à domicile, engorgent les établissements de longue durée et retardent les sorties d'hôpital. Les proches doivent compenser en offrant davantage de soutien non rémunéré, les équipes de soins accumulent les surcharges et le roulement élevé du personnel nuit à la continuité des interventions. Pour les personnes soignées ou hébergées, cela signifie des visites plus brèves, moins d'aide au quotidien et une baisse de leur qualité de vie. Partout dans le système, la difficulté à maintenir des équipes stables compromet la sécurité des soins, l'efficacité et le déploiement des services.

La rétention des PSP contribue directement au désengorgement des hôpitaux. En accompagnant les patients à domicile, ils favorisent des sorties sécuritaires et sans délai, préviennent les réhospitalisations évitables et allègent la pression sur les urgences. Leur soutien concret permet de transférer une plus grande part des soins vers le milieu communautaire et le domicile, ce qui libère des lits de soins aigus, soulage le personnel et optimise le fonctionnement des hôpitaux.

Retenir cette main-d'œuvre est tout aussi crucial pour stabiliser le secteur des soins de longue durée. Les PSP prodiguent l'essentiel des soins personnels quotidiens qui garantissent la sécurité, la dignité et la qualité de vie des résidents. Lorsque des postes demeurent vacants, les établissements peinent à maintenir les normes de qualité, le personnel s'expose au surmenage et les résidents bénéficient d'un suivi moins constant.

Enfin, les PSP jouent un rôle névralgique dans le maintien à domicile des aînés. Ils aident les personnes âgées à demeurer chez elles en les appuyant sur le plan de la mobilité, de la nutrition, de l'hygiène, du rappel de prise de médicaments et du maintien du lien social. Faute d'un nombre suffisant de PSP, davantage d'aînés se voient contraints de quitter leur milieu de vie pour entrer prématurément en établissement. Valoriser et retenir les PSP n'est donc pas seulement un enjeu de main-d'œuvre, mais une condition fondamentale au fonctionnement et à la pérennité de l'ensemble du système de santé.

Pour le gouvernement fédéral, le choix politique est clair : retenir les PSP déjà en poste au Canada offre un moyen ciblé, pragmatique et abordable de soutenir les aînés, de stabiliser les soins, de fluidifier le parcours hospitalier et de consolider les effectifs de la santé, sans accentuer la pression sur les seuils d'immigration.

CONCLUSION

Reconnaître et soutenir les PSP est essentiel pour répondre aux priorités du Canada en matière de santé. Alors que la demande de soins continue de croître, veiller à ce que cette main-

d'œuvre soit correctement valorisée, retenue et intégrée dans les plans d'effectifs sera crucial pour maintenir la stabilité du système et la qualité des soins. Harmoniser les politiques d'immigration avec la réalité de la prestation des soins permettra non seulement de consolider les services à domicile, les soins de longue durée et le milieu hospitalier, mais aussi d'améliorer la prise en charge des aînés et le bien-être de leurs proches. En fin de compte, investir dans les PSP constitue une mesure pragmatique et indispensable pour bâtir un système de santé plus résilient, efficient et axé sur le patient.

En reconnaissant explicitement les PSP dans les volets d'immigration fédéraux, le Canada peut faire progresser plusieurs priorités fédérales à la fois : un système d'immigration plus réactif, des effectifs de santé consolidés, de meilleurs soins pour les aînés, une capacité hospitalière accrue et des services publics plus pérennes. Il s'agit d'un ajustement politique ciblé apportant des bénéfices immédiats aux patients, aux familles, aux employeurs et au système de santé dans son ensemble.

À PROPOS DE SOINSSANTÉCAN

SoinsSantéCAN est la porte-parole nationale des hôpitaux, des instituts de recherche en santé et des organisations de santé du Canada. Nos membres font partie des plus de 1 200 établissements de santé qui soutiennent plus de deux millions d'emplois directs et indirects, et qui représentent près de 12 % du PIB du Canada.

Le réseau de membres de SoinsSantéCAN est diversifié et regroupe une vaste gamme d'organisations, notamment des instituts de recherche, des hôpitaux, des fournisseurs de soins de longue durée et de soins à domicile, des régies de santé ainsi que des associations du secteur de la santé. Ces organisations jouent un rôle essentiel dans la prestation de soins de haute qualité, la promotion de l'innovation et la résolution des enjeux les plus pressants auxquels le Canada fait face.